

Le télétravail : outil de prévention de l'absentéisme



QUELQUES CHIFFRES

« Le télétravail est une aspiration de 61% des français. C'est un élément de bien-être au travail. Nous allons le sécuriser » a annoncé la Ministre du travail Muriel PENICAUD lors de la présentation des ordonnances relatives à la réforme du Code du travail le 31 août dernier.

Le blog du cabinet KRONOS a publié une infographie intéressante sur les chiffres clés du télétravail en 2016 ([les chiffres clés](http://blog.kronos.fr/les-chiffres-clefs-du-teletravail-en-2016/))

<http://blog.kronos.fr/les-chiffres-clefs-du-teletravail-en-2016/>



QUEL IMPACT SUR L'ABSENTEISME

- Amélioration de l'organisation
 - Moindre impact des retards liés aux trajets
 - Accroissement de la flexibilité de l'activité en cas d'événements externes (grèves, intempéries...)
- Amélioration de la qualité de vie au travail :
 - Meilleur équilibre vie personnelle et vie professionnelle
 - Meilleure connexion aux autres les jours de travail sur site
 - Efficacité du management : vers une organisation plus ouverte, plus flexible et orientée vers les résultats

Guide pratique des employeurs et des salariés MEL



EXPERIMENTATION

- **Les IPRP, référents métiers et assistantes de plateau IPRP**
- **Réticences**
 - Ne pas amener le travail au domicile
 - Frein à la transversalité
 - Je n'ai pas de problème de transport, donc pas d'intérêt au télétravail
 - Je n'ai pas de problème d'isolement pour réaliser le travail administratif
 - Non pour le télétravail mais oui pour le travail dans un centre de proximité



EXPERIMENTATION

Les avantages :

- Avantage : gain de temps et organisation du travail
- Efficacité : gain de temps sur le renvoi des compte-rendus, propositions d'intervention...
- Plus calme qu'au bureau
- par journée ou demi-journée ou travail à domicile avant ou après le travail en entreprise

Les alertes :

- Travail en entreprise difficile car problème de connexion
- Travail en centre de proximité : demande une planification car compliqué d'avoir un espace dans un centre
- Travail à distance possible via les connexions citrix
- Relations collègues : informer sur le lieu où on se trouve – être joignable au téléphone- toujours des journées de regroupement
- Bien fixer la limite entre vie perso et vie pro



ACCORD EN COURS DE NEGOCIATION

- Sur la base du volontariat et dans le cadre d'un accord d'entreprise (couplé à une charte droit à la déconnexion)
- Pas un droit mais une modalité d'organisation du travail
- Période d'adaptation prévue : 3 mois
- Réversibilité : 2 semaines
- Organisation : 1 jour maximum par semaine, 0,5 jour par semaine ou 1 jour par quinzaine
- Pas de contrepartie financière sauf diagnostic électrique



ACCORD EN COURS DE NEGOCIATION

- Règles d'éligibilité : CDD ou CDI, ancienneté 1 an, dans le métier, autonomie confirmée dans le poste, temps plein ou temps partiel 80% minimum, certains métiers sont exclus
- Horaire de travail fixés par avenant au contrat de travail
- Obligation de respecter une pause de 1 heure pour le déjeuner
- Possibilité d'annuler une journée de télétravail avec un délai de prévenance de 48 heures



QUELQUES METIERS

Métier	Télétravail	Organisation	Type d'activité
Médecin du travail	Oui	0,5 jour/semaine	Temps connexe
IDEST	Oui	0,5 jour/semaine	Temps connexe
IDE	Non		
AST	Oui	1 jour/semaine	Temps connexe
Assistant équipe Pluridisciplinaire	Oui	0,5 jour/semaine	Planification, convocation
IPRP	Oui	1 jour/semaine (0,5 pour les psychologues du travail)	Rédaction rapports

